

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

A

MADAME LA DIRECTRICE
DDT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
AVENUE DEMONTZEY
CS 10211
04002 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES
SERVICE PREVENTION DES RISQUES

AFFAIRE SUIVIE PAR : ADJUDANT-CHEF CAROLINE VEYS
TÉL: 04 92 30 96 94 / 04 92 30 89 14
prevention@sdis04.fr

Nos REF. : GGR/SPR/CV/LL/N°2022-1026
Vos REF. : PC 004 096 20 50001, REÇU LE 19/10/2022 N° GGR/PRS A2022-659

Digne-les-Bains, le

21 NOV. 2022

Objet : Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit Chanenc - 04850 JAUSIERS.
Parcelles A 235 / A 1164 / A 1167 / A 1170.

Par transmission rappelée en référence, vous m'avez communiqué pour avis, un dossier relatif à un permis de construire pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol. Cette installation sera composée de 2.23 ha de panneaux photovoltaïques, sur une surface grillagée de 4.5 ha. Elle sera équipée de 2 postes électriques soit 35.88m² de constructions.

Après étude des renseignements fournis et nos relevés :

- Le projet sera desservi par une voie d'accès au site depuis la voirie départementale (RD900), empierrée et entretenue par l'exploitant du parc solaire sur une largeur minimale de 5 mètres. Une voie périphérique extérieure sera présente autour des emprises clôturées, carrossable sur une largeur de 5 mètres. Une voie périphérique interne longera la clôture et desservira les infrastructures électriques de la centrale, carrossable également sur une largeur de 5 mètres.
- Un portail d'accès d'une largeur de 8 mètres permettra l'accès aux services de secours.
- Un dispositif de coupure à distance de la production électrique sera mis en place en cas d'incident.
- Des points d'eau (citernes rigides) permettront la défense extérieure contre l'incendie, à proximité des points d'entrée du site (principaux et secondaires) et en bord de piste.
- L'enfouissement des câbles de raccordement interne, l'isolation des postes électriques et une coupure générale électrique de l'installation sont prévus.
- Le rappel des consignes de sécurité sera affiché à l'entrée du site.
- Des extincteurs seront installés dans chaque poste électrique.

Dans les domaines de l'accessibilité et de la défense extérieure contre l'incendie, le projet appelle de la part du SDIS les prescriptions suivantes :

1. S'assurer que les 2 points d'eau incendie (PEI) prévus, auront une capacité de 60m³ chacun ; qu'ils seront munis d'un poteau d'aspiration bleu normalisé avec une plateforme d'aspiration stabilisée 19 tonnes, de 4x8m accolée à la voie de circulation. Chaque point d'eau devra être accessible depuis l'intérieur et l'extérieur de la clôture par un portail d'accès. Ils devront de trouver à plus de 20m de toute construction.
Les points d'eau incendie feront l'objet d'une déclaration au SDIS, en renseignant la fiche « déclaration d'un point d'eau incendie » accessible sur le site SDIS 04 à l'adresse suivante : <https://www.sdis04.fr/decj/>
Les PEI seront réceptionnés par le SDIS avec un essai d'aspiration
2. Rajouter un portail, coulissant de préférence et totalement ouvrant, de 5m minimum à proximité du 2^{ème} point d'eau. Pour garantir l'accès, les 2 portails devront être équipés d'un dispositif compatible avec la tricoise sapeur-pompier.
3. S'assurer que l'ensemble des voies réponde aux caractéristiques décrites dans la doctrine (résistance : 19 tonnes, diamètre de braquage : 21m « entre murs » pour toute courbe, hauteur libre : 4m, pente inférieure à 15%).
4. S'assurer que les postes électriques seront isolés par des parois « coupe-feu » 2 heures avec une porte CF 1h dotée d'un ferme porte et que chaque local électrique sera équipé de 2 extincteurs à CO₂.
5. S'assurer que la coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site sera visible et identifiée par la mention « COUPURE RESEAU PHOTOVOLTAIQUE – ATTENTION PANNEAUX ENCORE SOUS TENSION » en lettres blanches sur fond rouge.
6. Afficher près de l'accès principal, un plan général des installations mettant en évidence les équipements de sécurité incendie (accès, coupure débroussaillée de sécurité, hydrants...).
7. Afficher les consignes de sécurité en lettres blanches sur fond rouge sur chaque portail.

Le service prévention des risques reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

COLONEL HORS-CLASSE CHRISTOPHE PAICHOUX



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Préfet de Alpes-de-Haute-Provence

dossier n° PC 004 096 20 S0001

date de dépôt : 23 avril 2020
demandeur : **LE SOLEIL DE CHANENC SAS,**
représenté par Monsieur JARNY CYRIL
pour : **création d'une centrale photovoltaïque au sol**
adresse terrain : **lieu-dit CHANENC, à Jausiers**
(04850)

DDT des Alpes de Haute Provence
AV Demontzey
BP 10211
04002 Digne les Bains cedex
Affaire suivie par :
Peggy Carleton
04 92 30 55 72

**Service Départemental d'Incendie et de
Secours**
95 AV Henri Jaubert
04000 Digne-les-Bains

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 19-10-2022

L'adjointe au chef de pôle ADS


Peggy Carleton

Sujet : Consultation SDIS concernant les permis photovoltaïque "Chanenc" sur Jausiers

De : CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA <peggy.carleton@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Date : 19/10/2022 à 16:33

Pour : prevention@sdis04.fr, LLESCOURRET <LLESCOURRET@sdis04.fr>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les consultations concernant les permis cités en objet.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

--

Peggy CARLETON

adjointe au chef de pôle Urbanisme - Application

SUCT/PUA

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey BP 211 04002 Digne les Bains CEDEX

Bureau : 346 C

Tel : +33 492305572 - Mobile : +33 607749527

www.ecologie.gouv.fr



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont
accessibles
(pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de
l'application.

Direction
Départementale
des Territoires
des Alpes-de-
Haute-Provence

Pièces jointes:

CERFA_PC_13409-06.pdf

PC1 A 8 Dossier de plans.pdf

PC11.2 Résumé non technique.pdf

note accompagnement compléments sept 2022.pdf

note sécurité SDIS.pdf

PC2.1 Plan cadastral.pdf

PC2.2 Plan de masse.pdf

Sujet : Accusé d'envoi - Consultation SDIS concernant les permis photovoltaïque "Chanenc" sur Jausiers

De : Robot Mélanissimo - SG/SNUM/UNI/DETN/GMCD (par centre serveur AC) <robot-melanissimo.csac@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/10/2022 à 16:33

Pour : CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA <peggy.carleton@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Bonjour !

Votre message a bien été envoyé à tous les destinataires.

Les pièces jointes suivantes étaient associées à votre message :

- CERFA_PC_13409-06.pdf (857 ko)
- PC1 A 8 Dossier de plans.pdf (12 Mo)
- PC11.2 Résumé non technique.pdf (13 Mo)
- note accompagnement compléments sept 2022.pdf (213 ko)
- note sécurité SDIS.pdf (743 ko)
- PC2.1 Plan cadastral.pdf (136 ko)
- PC2.2 Plan de masse.pdf (2 Mo)

7 fichiers, taille totale: 28 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **vendredi 18 novembre 2022 à 15:33 (CET)**.

Vous pouvez suivre l'action de chaque destinataire de votre message ainsi qu'en supprimer les pièces jointes en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?expid= ZsZssZ-iAb5B6HUETNYKM-vDtqbvReupKA_fwzRyzc

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder à l'application.

À l'issue de la période de rétention des fichiers, vous recevrez un récapitulatif de consultation de votre message et de leur téléchargement.

Mélanissimo v. 4.0.14

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

— Consultation SDIS concernant les permis photovoltaïque Chanenc sur Jausiers.eml —

Sujet : Consultation SDIS concernant les permis photovoltaïque "Chanenc" sur Jausiers

De : CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA <peggy.carleton@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Date : 19/10/2022 à 16:33

Pour : prevention@sdis04.fr, LLESCOURRET <LLESCOURRET@sdis04.fr>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les consultations concernant les permis cités en objet.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

--

Peggy CARLETON

adjointe au chef de pôle Urbanisme - Application

SUCT/PUA

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey BP 211 04002 Digne les Bains CEDEX

Bureau : 346 C

Tel : +33 492305572 - Mobile : +33 607749527

www.ecologie.gouv.fr

Marianne

PRÉFET

DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-
Provence

liberté, égalité,
fraternité

— Pièces jointes : —

Consultation SDIS concernant les permis photovoltaïque Chanenc sur
Jausiers.eml

3,6 Ko

Sujet : Re: Consultation SDIS concernant les permis photovoltaïque "Chanenc" sur Jausiers
De : CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA <peggy.carleton@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>
Date : 19/10/2022 à 16:37
Pour : prevention@sdis04.fr, LLESCOURRET <LLESCOURRET@sdis04.fr>

Bonjour,

Je vous joins la consultation qui manque au dossier, bonne réception.

Cordialement

Peggy CARLETON

adjointe au chef de pôle Urbanisme - Application

SUCT/PUA

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey BP 211 04002 Digne les Bains CEDEX

Bureau : 346 C

Tel : +33 492305572 - Mobile : +33 607749527

www.ecologie.gouv.fr



PRÉFET

DES ALPES-

DE-HAUTE- Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 19/10/2022 à 16:33, CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA a écrit :

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les consultations concernant les permis cités en objet.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

--

Peggy CARLETON

adjointe au chef de pôle Urbanisme - Application

SUCT/PUA

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey BP 211 04002 Digne les Bains CEDEX

Bureau : 346 C

Tel : +33 492305572 - Mobile : +33 607749527

www.ecologie.gouv.fr



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Direction
Départementale
des Territoires
des Alpes-de-
Haute-Provence

Pièces jointes:

CERFA_PC_13409-06.pdf
PC1 A 8 Dossier de plans.pdf
PC11.2 Résumé non technique.pdf
note accompagnement compléments sept 2022.pdf
note sécurité SDIS.pdf
PC2.1 Plan cadastral.pdf
PC2.2 Plan de masse.pdf

Pièces jointes :

consSDIS.pdf

80,5 Ko